

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.swissmedicinfo-pro.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Chloropal mite / forte ad us. vet., suspensionorale pour chiens, chats et petits rongeurs

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Chloropal mite / forte ad us. vet., suspensionorale pour chiens, chats et petits rongeurs

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 ml de suspension contient : Chloropal mite Chloropal forte

Substance active :

Chloramphénicol (sous forme de chloramphénicol palmitate) 25 mg 100 mg

Excipient :

Benzoate de sodium (E211) 5.0 mg 5.0 mg

Suspension pour administration orale

Mite : suspension blanche

Forte : suspension épaisse blanche

4 INDICATION(S)

Antibiotique pour chiens, chats et petits rongeurs

Traitement et prévention des maladies infectieuses dues à des microorganismes sensibles au chloramphénicol chez les chiens, les chats et les petits rongeurs

5 CONTRE-INDICATIONS

Ne pas administrer en cas de troubles de l'hématopoïèse (formation du sang) et d'affections rénales ou hépatiques graves.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

6 EFFETS INDÉSIRABLES

Chloropal mite / forte est généralement bien toléré. Occasionnellement, un manque d'appétit, des vomissements ou de la diarrhée peuvent se produire. Lors de l'administration de doses importantes ou d'une administration de longue durée, en particulier chez les chats, des troubles de l'hématopoïèse (formation du sang) sont possibles.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)



Chien, chat et petit rongeur

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, MODE ET DURÉE D'ADMINISTRATION

Dosage: 30 – 50 mg/kg PC par jour, par voie orale

1 ml de Chloropal mite / forte contient 25 mg resp. 100 mg de chloramphénicol.

Chloropal mite

Pour 1 kg PC = 1.2 – 2 ml

Pour 2 kg PC = 2.4 – 4 ml

Pour 5 kg PC = 6 – 10 ml

Pour 10 kg PC = 12 – 20 ml

Chloropal forte

Pour 4 kg PC = 1.2 – 2 ml

Pour 10 kg PC = 3 – 5 ml

Pour 20 kg PC = 6 – 10 ml

Pour 40 kg PC = 12 – 20 ml

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Agiter avant l'emploi. Les doses journalières recommandées doivent être réparties sur deux ou trois doses afin d'empêcher une baisse de la concentration dans le sang. Administrer les doses avant les repas. Dosage avec la seringue jointe.

Grâce au goût neutre du principe actif et à l'adjonction d'arômes, le produit est bien accepté par les espèces cibles.

10 TEMPS D'ATTENTE

Ne pas utiliser chez les animaux destinés à la production de denrées alimentaires.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le flacon.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par la / le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Le chloramphénicol rallonge la durée d'action et/ou augmente la toxicité de certains autres principes actifs.

Chloropal mite / forte doit être utilisé conformément aux instructions de la / du vétérinaire.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :



Un surdosage de chloramphénicol par voie orale peut provoquer des problèmes gastro-intestinaux et/ou de sévères dommages à la moelle osseuse.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacienne / pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

18.08.2020

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament vétérinaire aux adresses www.swissmedic.ch et www.swissmedicinpro.ch.

15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Flacon en matière plastique avec un contenu de 10 ou de 50 ml et une seringue de 5 ml en matière plastique dans un carton

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 49413

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché désigné à la rubrique 1.

